
COMMUNIQUE DE PRESSE

Besançon, le 24 novembre 2014.

Éric Alauzet

Assemblée nationale
01.40.63.71.70
Cyrielle CHATELAIN

Circonscription du Doubs
09.67.23.39.91
Hervé GROULT
Lucie LECLERCQ

www.alauzet.net

La droite est arrivée au Sénat : un avant-goût amer...

La droite, nouvellement élue au Sénat, a marqué de son empreinte le budget de la Sécurité sociale.

Alors que depuis deux ans et demi, elle a multiplié les annonces et n'a pas ménagé ses critiques, il est particulièrement intéressant d'observer de près les modifications apportées au PLFSS (Projet de Loi de Financement de la Sécurité sociale) alors que la majorité en place fait l'objet de critiques récurrentes concernant sa « dérive droitrière » !

Nous pouvons donc **désormais « juger sur pièce » la réalité des différences entre la droite et la gauche** et anticiper ce qui attend nos concitoyens.

Ainsi, le Sénat a pris des options lourdes comme **le recul de l'âge de la retraite à 64 ans en 2024, l'instauration de trois jours de carence dans la fonction hospitalière** alors que plus de 50% des salariés du privé n'y sont pas exposés, ou encore **un supplément de baisse de la dépense publique de un milliard d'Euros**.

A l'inverse, elle n'a pas remis en place les exonérations de cotisations sociales sur les heures supplémentaires, ni supprimer la cotisation de 0,3% sur les pensions des retraités pour financer la dépendance, alors qu'elle s'était insurgée à grand bruit contre ces mesures.

Les plus modestes seraient, si l'on appliquait les mesures adoptées par la majorité des sénateurs UMP et UDI, également mis à contribution avec **le maintien de la franchise médicale pour les allocataires** bénéficiant d'une aide à l'acquisition d'une complémentaire santé alors **que les plus favorisés bénéficiant des revenus supérieurs à 6000 et 8000 € retrouveraient la totalité des allocations familiales** et **que l'avantage fiscal serait également maintenu pour ceux qui convertissent leurs revenus professionnels en dividendes !**

Pour l'anecdote, les médecins retraités qui exercent en zone rurale bénéficieraient d'une exonération de cotisation vieillesse bien qu'ils cumulent ce revenu avec leur retraite...

On attend avec impatience de savoir ce qu'ils feront du projet de Loi de finances pour confirmer un avant-goût amer !

Éric ALAUZET *Député du Doubs*

